

"PAUVRES DE NOUS : PRATIQUES DE LA PAUVRETÉ URBAINE", UN OUVRAGE DE YVAN MAYEUR¹

Extraits choisis et propos recueillis par Christelle VERSLUYS²

On "fabrique" aujourd'hui des générations de pauvres, avec une reproduction de sans-emploi de père en fils. Si l'on veut casser le retour à une certaine forme d'assistanat, il faut aller plus loin dans ce sens et soutenir un projet émancipateur beaucoup plus large.

A Bruxelles, en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et avec le tissu associatif, nous jouons la carte de la proximité et du développement de quartier.

Il est temps de remettre la pauvreté au centre du débat et de relancer comme il y a douze ans, un programme d'urgence de lutte contre l'exclusion.

C'est au Parlement que l'amélioration des conditions de vie des citoyens doit être défendue. Les combats sociaux sont avant tout des combats politiques.

La Belgique connaît 580.000 chômeurs, 88.000 personnes vivant du revenu d'intégration sociale, parfois activé, et une masse considérable de "working poors", des travailleurs à temps partiel involontaire, alternant périodes d'emploi et de non-emploi, de travail précaire ou de pseudo-statut d'indépendant, etc. Toute cette population constitue la classe sociale des "plus défavorisés", des "exclus", des pauvres en réalité. Même si, et il est essentiel de le souligner, le système de sécurité sociale belge est des plus performants et sauve du naufrage social et de la misère, des milliers de familles dans notre pays.

Les demandes d'aide sociale ne cessent de progresser. Environ 13.000 personnes, au moins une fois sur l'année, ont reçu une aide du CPAS de Bruxelles, en 2004. 25.000 personnes font appel aux CPAS de la Région bruxelloise sur un total de plus de 100.000 en Belgique.

Je voulais voir, je voulais savoir. J'arrivais au CPAS de Bruxelles en avril 1995. On peut avoir des idées, connaître des théories, lire des rapports, mais rien n'y fait : il faut aller voir, se rendre compte par soi-même. Il me faut m'imprégner des situations, des lieux de survie pour comprendre avant d'agir.

Nous avons fait le constat que les mécanismes traditionnels d'intervention, souvent exclusivement financière, ne suffisaient plus à répondre aux besoins. Il faut mener de véritables actions sociales qui rencontrent les problèmes concrets des gens comme le surendettement, la santé, le logement, l'emploi. D'où une décentralisation du service social du CPAS au cœur des quartiers, l'amélioration de l'accueil dans la salle d'attente, le recrutement de personnel supplémentaire et permettant une représentation multiculturelle en accord avec la population des quartiers.

Mots-clés

- ré-affiliation
- émancipation sociale
- estime de soi
- solidarité
- modèle de protection sociale à exporter
- entraide internationale ou la misère du monde dans les CPAS
- responsabilité collective
- acteurs sociaux

1. Président du CPAS de Bruxelles, Député fédéral. Son ouvrage "Pauvres de nous : pratiques de la pauvreté urbaine (entretiens avec Christian Cession)" est paru aux Editions Luc Pire en mai 2005.

2. Consultante-formatrice à Prospective Jeunesse.

Citation extraite de l'ouvrage

"Dans un contexte de chômage de masse et de croissance de l'exclusion, la (cette) vision des droits comme droits compensateurs d'un dysfonctionnement passager (maladie, chômage de courte durée,...) devient inadaptée. Conçue pour traiter des situations appréhendées comme des risques conjoncturels, elle ne convient plus pour gérer des états hélas plus stables. Les phénomènes actuels de l'exclusion ne renvoient pas aux catégories anciennes de l'exploitation. Une nouvelle question sociale a ainsi fait son apparition" (Pierre Rosanvallon, "La Nouvelle question sociale", Seuil, 1995).

Une approche plus globale des difficultés sociales doit être développée. Le but est, en effet, de donner à chacun les moyens spécifiques d'infléchir le cours d'une vie, de surmonter une rupture, d'anticiper une panne avec l'aide de la société qui s'engage à prendre ses droits au sérieux. Il s'agit donc d'obligations positives et d'implications réciproques. La personne qui demande de l'aide doit être considérée comme un citoyen qui a des droits et qui doit s'impliquer dans un projet de réinsertion pour actionner ces droits. Cette configuration impose à la société, représentée par le CPAS et son assistant social, un devoir d'aide en faveur de la personne mais aussi le droit d'exiger de celle-ci qu'elle respecte une forme de contrat défini avec elle et lié à cette aide. **Elle instaure un véritable droit à l'insertion.** Au-delà du droit au revenu (forme de salarisation de l'exclusion), le projet d'insertion produit un droit à l'utilité sociale.

Si, avant, les gens devaient apporter la preuve de leurs démarches auprès des employeurs et prouver qu'ils étaient disponibles sur le marché du travail, maintenant, c'est au CPAS qu'il incombe de proposer un emploi ou un projet d'insertion dans les 3 mois. Il reste que l'assistant social représente l'autorité publique face au citoyen qui sollicite l'aide du CPAS.

L'insertion ne doit pas prendre la seule voie de la remise au travail, même si celle-ci est privilégiée dans le cadre de ce projet global. Le contrat d'insertion sociale constitue un outil essentiel de resocialisation et de (ré)apprentissage professionnel, apportant une réponse aux trois facteurs catalyseurs du délabrement du système social, en ce qu'il :

- considère les personnes de manière plus individualisée en les responsabilisant et en les amenant à

devenir des partenaires plutôt que demeurer assistés,

- réconcilie l'économique et le social en revoyant le concept de contrat social et le droit au travail,
- tend à mettre fin à l'exclusion indemnisée en élargissant la notion classique de droits sociaux à celle du droit à l'insertion.

On doit se battre pour le plein emploi. Mais il faut aussi trouver les moyens de donner aux gens leur identité et leur estime de soi par une utilité sociale en dehors de l'emploi, si c'est impossible autrement. Ils ne sont pas l'armée de réserve des entreprises, tenus dans l'ombre, en marge de l'évolution technologique et à l'écart du progrès social. Parce que les gens qui se replient sur eux-mêmes, en victimes, qui n'ont pas le bagage culturel pour s'en sortir tout seul, ont un droit sur la société. En faire un droit, c'est affirmer qu'ils ne s'en sortiront pas seuls. Et donc, les CPAS ont l'obligation de travailler avec eux pour qu'ils retrouvent une utilité sociale. L'utilité sociale, c'est également pour soi-même. C'est aussi culturel. C'est reconstruire des formes de vie en commun où les gens trouvent leur place autrement que par le boulot. D'autres identités et d'autres fiertés porteuses d'une valeur sociale reconnue sont possibles. Et si les gens y ont droit, c'est que la société a une obligation : celle de s'organiser pour y répondre.

En effet, le CPAS est confronté à certaines personnes plus déstructurées psychologiquement et socialement. Elles ont besoin de retrouver d'abord la confiance et l'estime de soi. Ce n'est pas uniquement en les remettant au travail que l'on réussira leur réintégration. Le risque d'échec est trop important. Celui qui a perdu l'estime de soi et à qui on dit : "Tu vas travailler. Tu vas voir, ça ira", puis qui se casse la figure, tombe encore plus bas. Bien sûr, ça passe par l'emploi pour la

grande majorité des gens. Mais il y a certains publics auxquels il faut proposer d'autres modes de réaffiliation que l'emploi, et bien sûr, des modes de réaffiliation également émancipateurs.

Cette terminologie de réaffiliation s'inspire des analyses de Robert Castel, à propos des exclus. Il y parle de "désaffiliation". Alors que l'exclusion désigne l'état de ceux qui sont hors de la vie sociale et de ses mécanismes de protection, la désaffiliation définit un parcours, un processus et son aboutissement, à savoir "l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel".³ "Les formes contemporaines de la désaffiliation sont dues à l'ébranlement de la société salariale au terme d'un processus qui concerne d'anciens travailleurs devenus chômeurs de longue durée, des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, des populations mal scolarisées, mal logées, mal soignées, mal considérées, etc. Il n'existe aucune ligne de partage claire entre ces situations et celles un peu moins mal loties des vulnérables, qui, par exemple, travaillent encore mais pourront être licenciés le mois prochain, sont plus confortablement logés mais pourront être expulsés s'ils ne paient pas leurs traites, font consciencieusement leurs études mais savent qu'elles risquent de ne pas aboutir... Les exclus sont le plus souvent des vulnérables qui étaient "sur le fil" et qui ont basculé. Les exclus se retrouvent désaffiliés, et cette qualification leur convient mieux que celles d'exclus : ils ont été dé-liés, mais restent sous la dépendance du centre (où s'organise la société), qui n'a peut-être jamais été aussi omniprésent pour l'ensemble de la société. C'est pourquoi dire que la question posée par l'invalidation de certains individus et de certains groupes concerne tout le monde n'est pas seulement faire appel à une vague solidarité morale, mais

constater l'interdépendance des positions travaillées par une même dynamique, celle de l'ébranlement de la société salariale". A propos de cette désaffiliation, Robert Castel évoque "l'individualisme négatif", imposé, un individualisme par le repli, "un individualisme par défaut de cadre et non par excès d'investissements subjectifs".

Depuis la nouvelle loi sur le revenu d'intégration sociale, l'emploi mais aussi les études et les formations sont devenus les outils principaux des CPAS pour permettre aux personnes aidées de quitter la condition sociale qui était la leur. Et pour la première fois, il incombe au CPAS, c'est à dire à la société, de proposer ces projets d'insertion aux personnes ou de faire droit aux projets présentés par elles. Le nouveau système sort le pauvre de la culpabilité et reconnaît qu'il ne peut s'en sortir que si la société, la collectivité, s'engage à ses côtés.

On ne peut pas sacrifier les gens, les laisser survivre avec "un peu de sous" tous les mois, terrés chez eux... Non, non et non ! L'utilité sociale, ce n'est pas seulement par rapport à l'entreprise et au profit, non... bien sûr que non. L'utilité sociale, c'est également pour soi-même.

Comme alternative, des expériences intéressantes ont été menées avec des théâtres. Des personnes à charge du CPAS, des non-professionnels, ont ainsi participé au montage d'une comédie et à tout le processus de création avec le Théâtre des Tanneurs.

Je les ai vus sortir de leur coquille. Tout à coup, c'est un nouvel horizon qui s'ouvre, avec un impact incroyable sur leur vie et leur développement personnel. Avant, ces personnes restaient à la maison, repliées sur elles-mêmes, ne parlaient plus à personne. Sur

3. Robert Castel, "Les métamorphoses du lien social", Folio, Essai 2003, pp. 17-19.

scène, elles rencontraient d'autres personnes, surtout, leur parlaient, retrouvaient plus de confiance en soi, s'intégraient à des groupes. C'est la première étape d'un projet émancipateur. Ensuite, les conditions personnelles seront peut-être réunies pour accéder à l'emploi... Nous travaillons la réaffiliation.

On n'est pas là pour dire aux gens comment ils doivent vivre. Il faut laisser à chacun une part de liberté la plus grande possible. Par contre, les conditions de pauvreté dans lesquelles doivent vivre beaucoup de gens, ça, on sait que ce n'est pas digne. Trop de gens sont aliénés par des conditions de misère. Il y a un mieux-être possible et sa réalisation dépend de décisions politiques et économiques. Une fois ce mieux-être acquis, à chacun de choisir librement comment "vivre ses 70 ou 80 ans" sur terre.

Parce qu'il existe plusieurs publics, parce qu'il existe plusieurs types de difficultés, nous avons besoin d'une batterie d'interventions dites transversales, qui viennent compléter l'approche individuelle sur le terrain.

Dans ce contexte, défendre ou rétablir la nécessité et la pertinence d'une intervention sociale de qualité et rendre la dignité aux individus sont des missions désormais aussi essentielles pour notre institution publique.

Les règles de fonctionnement des services publics offrent des garanties importantes aux citoyens comme l'égalité d'accès aux services, l'égalité de traitement, la possibilité de recours contre une décision, et la continuité du service. Ces critères-là sont essentiels, et plus encore lorsqu'il s'agit de l'aide sociale aux personnes en difficulté.

Après les conceptions successives de charité, d'assistance, d'aide,

d'intégration sociale, nous pensons que **l'émancipation sociale** est l'exigence que nous devons nous fixer en faveur des personnes qui viennent frapper à notre porte. Il s'agit d'une autre manière de voir et de comprendre la situation des pauvres. Ensuite, nous aurons à proposer des réponses qui tiennent compte de la diversité des situations, tout en tendant vers l'égalité de traitement qui doit rester la règle. Nous ne pourrions la limiter exclusivement aux plans social ou économique, comme nous pensions devoir aider les gens jusqu'à présent.

Notre méthode d'approche consiste, devant chaque situation, chaque cas particulier, à se poser les questions qui touchent les personnes sur 5 points : social, économique, culturel, écologique et politique. Parce que les inégalités aujourd'hui n'affectent pas seulement les niveaux de revenus, le fait d'avoir ou non un emploi, mais aussi l'accès à la formation, la qualité sanitaire et environnementale des lieux de vie, et bien sûr les types de participation à la vie sociale et politique. Le CPAS n'a pas pour mission de remplacer tous les intervenants sociaux, mais bien de veiller à une adéquation des politiques menées en faveur des personnes exclues. La vision du CPAS doit donc être plus transversale, reliant les différents ingrédients nécessaires à l'émancipation de l'individu. Il faut tenir compte de cela, tant dans l'approche de la situation individuelle que dans les démarches communautaires.

Le service public doit apprendre, lui aussi, qu'il ne peut travailler seul. Aujourd'hui, des tas d'initiatives associatives se sont développées dans tous les quartiers de Bruxelles. Des asbl se sont créées pour aider les gens à défendre leurs droits face au propriétaire, à la justice, aux factures d'énergie, etc. Il est indispensable de

travailler ensemble, services public et privé, pour permettre aux gens les plus en difficulté de s'en sortir un peu mieux. C'est pour cette raison que le Plan global social nécessitait également, à côté de l'aide individuelle apportée aux personnes, de développer des actions communautaires : ce travail s'attaque aux causes de l'exclusion et ne se satisfait pas de la soulager. Il est réalisé avec les coordinations sociales, existantes ou à développer, avec l'associatif et d'autres partenaires publics dans les différents quartiers de Bruxelles. Le travail communautaire, dans le jargon du service social, est un travail en partenariat avec d'autres acteurs, sur les causes des phénomènes sociaux.

Il faut reconnaître aux associations leur très grande disponibilité et une réelle efficacité. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore réussi à injecter la nécessaire souplesse dans les horaires d'accueil du CPAS. Un exemple de lourdeur : du vendredi 17h au lundi à 8h, il ne faut pas espérer une aide du CPAS. Ca veut dire que pendant les week-ends, on est prié de ne pas être pauvre ? C'est absurde, évidemment.

La solidarité, organisée comme nous la connaissons, sécurité sociale, CPAS, est la plus à même de produire du bien-être et du bonheur collectif aux femmes et aux hommes à l'échelle la plus large.

Mais cette solidarité existe parce qu'elle fut conquise. Face à l'atomisation de pauvres qui ne sont pas organisés et dont les revendications ne sont pas collectivisées, il est indispensable de repenser les relais politiques de leurs aspirations, exprimées ou non.

Des associations de défense des "minimexés" naissent dans certaines communes ou régions. Tant mieux, cette vigilance-là est indispensable. Mais elle

est insuffisante. Les syndicats, les mouvements d'éducation populaire et les partis, le PS, doivent devenir ces relais.

Inlassablement, nous devons mettre en avant ce que le système libéral-capitaliste produit de misère et de pauvreté, et rappeler, si nécessaire, au travers des luttes et des mouvements sociaux, que ces conditions de vie sont indignes et inacceptables. **Comment va-t-on vivre dans l'Europe des 25, s'il y a un 26^{ème} Etat qui est celui des 65 millions de pauvres répartis entre les différents Etats ?** Ca, c'est la question fondamentale. L'esprit solidaire doit se maintenir. L'égoïsme, le repli identitaire, le rejet de l'autre responsable de son propre déclin, seront alors les levains de l'extrême droite politique ou d'autres formes d'extrémismes.

Nous avons les moyens de nous opposer à ces dérives en restant les alliés et le relais politique des pauvres et de ceux qui sont tributaires de la solidarité pour vivre décemment. Nous devons donc proposer une nouvelle frontière à notre contrat social. Et porter en avant le droit à l'émancipation comme étape suivante de ce qui doit être acquis à chacun qui naît ici ou décide de s'y établir et d'y bâtir son destin. Là, c'est l'objectif qui est redéfini : aider les pauvres à sortir de leur condition sociale, en intégrant leurs besoins culturels au-delà de leurs besoins économiques. On ne doit pas seulement offrir aux pauvres "un peu de sous" pour soulager les problèmes économiques, ou une formation et un travail pour se caser dans un coin de la société. L'enjeu, c'est qu'ils accèdent à la culture et redeviennent des acteurs sociaux. Le rôle des politiques est de faire en sorte que les hommes vivent dans des conditions telles qu'ils pourront faire leurs choix propres. Il n'y a pas à modeler l'homme nouveau.

Solidarité

Le CPAS doit les aider à construire un projet d'émancipation personnelle et à s'y engager. Et les accompagner dans sa réalisation. La méthode est la même que pour l'intégration sociale, mais l'objectif d'émancipation est plus ambitieux. Les contraintes sociales sont moins lourdes quand on a un bagage intellectuel et économique, des moyens financiers adéquats, un boulot épanouissant. Bref, quand on peut prendre en charge sa propre émancipation. Il s'agit donc d'organiser la solidarité. La solidarité est un acte politique essentiel. Il se concrétise par un modèle assuranciel et de droits : la sécurité sociale.

Avec 613 par mois, on ne peut pas vivre une vie d'homme ou de femme debout. Le revenu permet juste de reproduire sa force d'inertie pour ne pas se révolter le lendemain.

A mes yeux, la question de fond, c'est la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des minimexés, des personnes que nous prenons en charge avec le revenu d'intégration sociale. Mais aussi des allocataires sociaux et des bas salaires. Leur pouvoir d'achat est largement insuffisant. Ce sont des catégories de gens qui vivent à l'euro près. Et le moindre incident, un problème de santé, même minime, ou une panne de voiture, pas grand-chose, une pièce à remplacer, bref, le moindre incident ayant un impact sur le budget et c'est la catastrophe. Ces personnes plongent rapidement dans l'endettement puis le surendettement. Il est inconcevable que les gens doivent vivre à l'euro près, sans pouvoir se projeter dans l'avenir. Sans pouvoir construire un projet, enfermés dans le quotidien, au jour le jour, dans la même situation de fait que les journaliers d'hier. Cette précarité-là est pour moi inadmissible

et représente un enjeu politique, économique et social qui est crucial pour les politiques de gauche, les syndicats et les organisations sociales de gauche. C'est un enjeu vraiment central.

Conséquence de cette situation : les gens ne vivent pas. Ils survivent. Ils se débrouillent.

Ce n'est pas la société que je veux.

C'est cela qui est inacceptable. Les belges sont-ils tous égaux devant la cherté de la vie ? Non, en fonction de la ville où ils habitent. Une pseudo-égalité ne répond pas à une inégalité bien réelle. A Bruxelles, la moyenne des loyers est de 400 par mois.

Trop de gens n'ont pas les moyens de faire leurs choix. Ils sont aliénés par une série de contraintes et de violences, celles de l'économie, de la société, du propriétaire, de l'école. L'économie leur renvoie leur inutilité : c'est une violence. La société leur demande des comptes pour obtenir une aide : c'est une violence. Le propriétaire de leur appartement leur impose des charges léonines : c'est une violence. Il y a aussi la violence de l'école pour les enfants qui n'ont pas les moyens économiques et culturels d'être au niveau des autres. Toute cette violence sur les gens, ça ne les rend pas libres.

Mais je m'interroge aussi sur la violence institutionnelle, celle qui résulte de la manière dont les CPAS doivent intervenir en imposant des exigences qui conditionnent les aides. Qu'est-il normal de demander comme réponse de la part du bénéficiaire ? Toutefois il faut une réponse, sinon c'est de l'assistanat ou de la charité publique. Et je refuse l'un comme l'autre.

Nous ne sommes pas sur terre pour survivre, avec la fin du mois qui commence dès le premier jour du même mois.

Mes coups de gueule s'adressent à ceux qui ont le pouvoir d'y changer quelque chose, aux décideurs économiques et politiques. Je veux que l'on s'attaque aux causes. Le combat qui doit être mené en faveur des personnes qui vivent à l'euro près, représente à mes yeux, la priorité de l'action politique. Ça signifie augmenter les salaires, les allocations et les modes d'interventions sociales. Pour ça, il faut redéployer complètement les programmes sociaux. C'est bien un programme politique complet qui doit être développé. Ces catégories sociales sont victimes de la non-redistribution des richesses. Nous avons donc intérêt à créer une nouvelle alliance entre les socialistes et les mouvements sociaux, syndicats et autres, autour d'un projet social alternatif.

Il ne faut pas oublier d'aimer les gens au-delà de leur condition, fut-elle indigne à nos yeux "d'émancipateurs".

Au niveau de la santé

La santé est une priorité pour que les pauvres puissent sortir de leur condition. Le coût de la santé a explosé pour les gens, ces dernières années. Combien de fois ai-je vu des gens faire le tri des médicaments sur leur ordonnance en fonction de ce qu'ils estimaient indispensable et de ce qu'ils pouvaient payer. Nous avons donc passé deux accords : avec les médecins généralistes et avec les pharmaciens. Pour expliquer l'accord avec les médecins généralistes, il faut connaître l'habitude culturelle à Bruxelles qui est de "consommer de l'hôpital". Or les médecins des hôpitaux sont des spécialistes. Leurs consultations sont plus coûteuses. Pour y remédier, le CPAS a conclu, dès 1998, une convention avec 120 médecins généralistes pratiquant dans les quartiers de Bruxelles et mis sur pied le système des

cartes santé. Et lorsqu'une personne vient s'adresser au CPAS avec des problèmes de santé, elle est invitée à choisir un de ces généralistes. C'est lui qui l'orientera vers le spécialiste adéquat. Or la loi prévoit tout un système administratif : si quelqu'un à charge du CPAS doit se rendre à l'hôpital, il doit obtenir du président la signature d'un réquisitoire pour que l'intervention soit payée. L'application stricte de la loi générerait un circuit administratif paralysant. La convention crée donc un système de délégation. Et ce sont les généralistes conventionnés qui vont signer le réquisitoire en lieu et place du président du CPAS. De plus, ce système préserve la discrétion sur la santé du patient et le secret médical. Les pauvres y ont droit comme les autres citoyens. Il n'est vraiment pas nécessaire que le président du CPAS soit informé du type de pathologies dont souffrent les bénéficiaires de ses interventions. Evidemment, le système ne peut fonctionner que s'il est assorti d'un contrôle intelligent. C'est une question de saine gestion. Il faut éviter les surprescriptions ou la surconsommation de certains produits pharmaceutiques. Cette organisation doit bénéficier tant au patient qu'au système de soins. C'est là toute la difficulté : combiner à la fois la logique gestionnaire (le service public gère des fonds publics) et l'exigence, pour le CPAS, d'y injecter de l'humanité et un projet social.

Pour compléter l'accord avec les généralistes, le CPAS a conclu une convention avec les pharmaciens, en 2004. Elle implique une série de partenaires : non seulement la plupart des pharmaciens de Bruxelles mais aussi les hôpitaux publics et les médecins généralistes concernés parce qu'ils sont les prescripteurs de médicaments. Une liste des médicaments "D", dits de confort, et qui seront pris en charge par les 19 CPAS de la Région de Bruxelles

Capitale a été établie par les médecins. L'accord préconise la priorité aux médicaments génériques, sensiblement moins chers que les produits d'origine. Les médecins généralistes et les hôpitaux sont ainsi invités à prescrire en priorité, chaque fois que c'est possible, les génériques en ambulatoire. Encore une fois, cet accord comporte de la pédagogie, un objectif économique et un but social.

Au sujet des pratiques des CPAS, je propose la création d'un "Observatoire des pratiques des CPAS". Cet outil pourrait soutenir les responsables locaux en leur faisant partager d'autres expériences et en leur fournissant de l'aide pour interpréter les nouvelles règles. Parce qu'il ne suffit pas de décider des avancées importantes dans la loi pour qu'elles s'appliquent ipso facto sur le terrain.

Sécurité sociale et politique européenne

Notre modèle (sécurité sociale, CPAS, initiatives associatives) doit être exporté, en priorité, à l'intérieur des 25 pays de l'Union européenne, si on ne veut pas importer la pauvreté vers les régimes les plus sociaux d'Europe, si on ne veut pas d'une Europe au rabais pour ses citoyens. Au-delà, l'Europe toute entière doit devenir un modèle d'économie sociale et de démocratie, ainsi qu'un soutien solidaire pour les misérables de la planète qui aspirent au changement.

Progressivement la convergence se construit en Europe. Convergence pour dire : attention, notre modèle social, qui fait l'identité de l'Europe est remis en cause. C'est ça, l'Europe : un modèle fait de protections sociales, de mécanismes de solidarité, de concertations sociales, de redistribution des richesses et d'interventions régulatrices du

pouvoir politique. L'Europe n'existe pas s'il n'y a pas d'Europe sociale.

Les CPAS sont confrontés à des flux de pauvres qui nous viennent d'autres pays du Sud ou de l'Est. La pauvreté circule et prend une dimension internationale. Cette préoccupation internationale est née avec la problématique des sans papiers. Nous avons été confrontés à des demandes d'aide de personnes qui étaient des illégaux en Belgique, parfois depuis longtemps. L'Etat nous interdisait de les aider puisqu'ils "n'existaient pas légalement". En attendant, ils étaient bien là, devant nous.

Il y avait face à face, une réalité humanitaire, des gens qui sont à notre porte, et une réalité administrative. Faire comme si ces personnes n'existaient pas, ne tenir compte que de leur inexistence légale, pour nous ce n'était pas tenable. Nous avons décidé de privilégier la réalité et le droit humanitaire. En dehors des textes, face à un droit social parfois excluant. Nous avons vraiment beaucoup aidé ces personnes sur fonds propres, c'est-à-dire sans être remboursés par l'Etat. C'est la décision qu'ont pris le CPAS et la Ville de Bruxelles.

L'aide était attribuée sur base de raisons objectives, propres à la situation du demandeur et à celle de son pays d'origine. C'est ce raisonnement qui nous a permis de donner la priorité aux principes humanitaires sur les principes administratifs. Pour les intervenants sociaux, la question est de voir que ces gens sont là, qu'ils sont dans une situation de détresse et qu'on doit donc les aider.

Il fallait mettre fin à une discrimination entre les personnes, discrimination basée sur la nationalité et le titre de séjour. Nous avons décidé de considérer les personnes en fonction de

leurs problèmes et non pas de leurs documents administratifs. Et ce fut particulièrement nécessaire pour les personnes sans-papiers. Seule la loi de régularisation du séjour des sans-papiers nous a permis d'agir dans des conditions d'égalité pour les personnes aidées.

Nous avons dû constater que les tensions internationales s'imposaient au CPAS, à cause des facilités de déplacement entre les pays. Toute notre action sociale était concernée. Le CPAS recevait des gens qui avaient traversé la mer ou le mur, venant d'Afrique ou d'Europe de l'Est.

La réalité internationale s'impose au CPAS parce que des gens viennent aux permanences, en parlant des langues qu'on ne comprend pas. Il faut pouvoir parler de nombreuses langues et dialectes. Nous devons faire appel aux interprètes du Centre d'insertion pour les réfugiés et les étrangers (CIRE), que ce soit à la garde des urgences de l'hôpital Saint-Pierre ou dans nos services sociaux.

L'exclusion sociale dans les grandes villes fait l'objet d'un programme européen (Fonds social européen). Le CPAS de Bruxelles s'y est impliqué. Les problèmes dans les autres grandes villes sont assez identiques aux nôtres mais avec des acuités différentes et des réponses différentes.

Certains eurocrates imaginent que ce qui fonctionne à Copenhague doit être implanté de la même manière à Barcelone ou ailleurs. C'est faux. Mais s'inspirer de ce qui se passe dans d'autres grandes villes, échanger nos savoirs et nos expériences en matière sociale, ça, c'est intéressant. Et puis l'adapter chez nous, en tenant compte des spécificités de notre société et de notre système de sécurité sociale.

Mais il faut aller encore plus loin, et forcer l'Union européenne à se doter d'un véritable outil d'action sociale au plan européen. Il n'en existe pas encore parce que ce n'est pas dans les compétences de l'Union. C'est un de ses points faibles. Le modèle du CPAS est suffisamment fort et performant pour que nous puissions le faire grandir à la dimension européenne en l'enrichissant de ce que font de mieux les autres Etats. Plus encore, exporter notre modèle de protection sociale, avec un niveau de sécurité sociale, premier outil pour lutter contre la pauvreté, et un second niveau d'action complémentaire, les CPAS. Faire converger toutes ces pratiques et créer un outil qui incite les Etats membres, les pouvoirs locaux et les Régions à développer des projets soutenus par l'Europe, en partenariat avec les Etats, c'est l'avenir dans lequel il faut que nous nous projetions.

La pauvreté s'exporte. Si on compare les seuils de pauvreté entre les différents pays, il est "intéressant" de venir chercher le revenu d'intégration sociale en Belgique. Donc, on va créer un appel d'air porteur de destruction de notre système de sécurité sociale et de notre modèle social.

Notre modèle a été conçu pour résister à la misère de notre pays, même si elle augmente, mais pas à la montée de la misère dans la population pauvre des 25 pays européens. Autre conséquence, si rien n'est fait : la Belgique devrait accepter un niveau inférieur de protections sociales.

Nous devons, au contraire, nous battre pour diffuser notre modèle social en Europe et harmoniser les politiques sociales à la hausse, c'est-à-dire pour que les pays qui ont moins de protections accèdent progressivement au même niveau que le nôtre. Il est urgent de soutenir des convergences

sociales, comme les convergences économiques et financières privilégiées jusqu'ici. Les convergences sociales et les politiques d'emploi doivent être aussi exigeantes que celles imposées pour la stabilité de l'euro.

La réalité, c'est d'abord la montée de la pauvreté et de la précarité. Il s'agit d'un phénomène massif. Mon objectif est que les politiques s'en saisissent et que cette réalité revienne au centre d'une stratégie des pouvoirs publics pour sortir les pauvres de leur condition sociale.

Éléments de l'entretien entre Yvan Mayeur et Christelle Versluys

Deux réflexions

"Au fond, le bonheur individuel naît de la projection qu'on peut faire de soi-même, de la sécurité d'existence qu'on a acquise grâce au salariat, à la protection sociale, au salariat différé qu'est la pension".

"Je suis convaincu qu'il y a une voie socio-culturelle, la voie de la réaffiliation des gens qui sont très loin dans l'abandon, très loin dans l'exclusion, très loin dans la désaffiliation. Je suis convaincu que c'est la voie la mieux adaptée, la plus malléable, la plus flexible et la moins exigeante en termes de résultat compétitif. En effet, même si ce n'est pas bon du premier coup, on peut recommencer, réessayer. Nous allons avancer vers ça en complément des démarches plus classiques d'insertion socio-professionnelle pour aider les gens à réinvestir le marché du travail".

Entretien

Christelle Versluys (CV) : Par rapport à "l'estime de soi", qui est, pour vous, un

élément fondamental, on peut observer que le processus de réaffiliation s'effectue dans des interactions et dans le regard de l'autre, ici le travailleur social. Y a-t-il au niveau des intervenants "assistants sociaux" du CPAS, ayant chacun des valeurs propres à leur histoire personnelle, un retour sur soi qui prépare la rencontre avec d'autres personnes, elles-mêmes porteuses de valeurs parfois bien différentes, dans une relation d'aide, d'accompagnement à l'insertion, de soutien à l'émancipation ?

Yvan Mayeur (YM) : C'est un travail à faire ou qui n'est pas suffisamment fait, un travail indispensable. Pas suffisamment, pourquoi ? Pour une raison objective et contraignante : notre premier métier, ici, c'est d'octroyer le revenu d'intégration sociale, avec une lourdeur de boulot vu l'accroissement des demandes, réduisant le temps pour tout ce travail de supervision.

Depuis mon arrivée, on a plus que doublé le nombre d'assistants sociaux. Et j'ai eu une politique de recrutement d'assistants sociaux avec, pour objectif, de diminuer le nombre de dossiers par assistant social, de manière à dégager du temps pour la supervision, l'évaluation, un travail communautaire au-delà du travail individuel. Mais la demande sociale a continué à progresser, on a été rattrapé par la crise, par l'internationalisation du travail avec des situations de plus en plus complexes, éclatées. Il nous faut faire face à ces nouvelles réalités. On doit faire preuve d'imagination.

C'est une considération qu'on peut renvoyer vers les écoles sociales, au niveau de la formation des travailleurs sociaux. Le lien avec les écoles sociales est extrêmement ténu. Nous avons, en tant que présidents de CPAS, un rôle pivot dans la société, en matière sociale. Les écoles sociales y gagneraient à se rapprocher des réalités des CPAS.

CV : Comment faire en sorte qu'il y ait de la dignité, du respect du service rendu au public et faire en sorte que les gens ne se sentent pas dans une situation de soumission à quelqu'un qui va décider pour eux ? **Dans ce contrat d'intégration sociale, comment faire du partenariat en dynamisant la participation des premiers concernés ?**

YM : Progressivement, avec le monde associatif, on commence à travailler comme ça et je trouve que la relation est de plus en plus équilibrée mais avec des personnes aidées dans l'individuel, c'est quasi impossible. Toutefois, je suis convaincu qu'il faut une approche respectueuse des situations des gens, pour comprendre, pour s'imprégner pour savoir au fond, quand on décide, comprendre la conséquence de l'acte qu'on pose en faveur ou en défaveur d'une personne. Et je ne suis pas toujours sûr que les travailleurs des CPAS, que ce soit du mien ou des autres, soient toujours conscients qu'ils représentent symboliquement, cette autorité publique, collective, qui appartient aussi aux individus (individus qui ont cédé cette autorité par délégation, par le vote, par leurs impôts). La collectivité, l'ensemble des citoyens leur ont délégué une mission.

Les gens n'ont pas connaissance de leurs droits. Ça fait aussi partie de la violence institutionnelle. Il y a un tas de mécanismes qui sont mis en place, d'instances, d'institutions auxquels les gens ne comprennent rien. Et les intermédiaires pour y arriver (par exemple, les avocats,...) sont, pour beaucoup, inaccessibles financièrement mais aussi culturellement. Je suis convaincu qu'il y a là un champ énorme pour le travail social, qui est d'être cet interface entre les individus, leurs droits et les institutions censées activer ces droits.

CV : Vous proposez d'exporter le modèle social belge, de le développer au plan

européen. Pouvez-vous nous en dire plus ?

YM : On a commencé à tisser des liens internationaux au niveau de l'Europe par l'intermédiaire de réseaux qu'on a dû créer. Nous nous sommes joints à un réseau qui rassemble des universités en Europe et qui travaille sur le social. La Belgique y est représentée par la VUB et l'UCL. Cela nous a ouvert des perspectives européennes. Cela nous a permis d'aller à Rome, Barcelone, aux Pays-Bas. Dans les grandes villes européennes, les problèmes sont les mêmes : logement, emploi, personnes en séjour illégal, santé... Cela nous a permis de voir, sur un même objet, comment font les autres et lequel est le plus pertinent. Ce sont des comparaisons internationales qui ne sont bien sûr pas toujours transposables mécaniquement. De plus, on a fait un travail beaucoup plus approfondi en intégrant les 10 nouveaux pays dans nos recherches et analyses. Et bien, c'est le jour et la nuit. On est donc loin de la cohérence en matière sociale. On a comparé les seuils de pauvreté dans les différents états : le seuil de pauvreté le plus élevé est au Luxembourg (de plus de 1.000) et le plus bas, est de 49 en Lettonie. Nous plaçons donc pour des convergences sociales européennes et un plan de convergence sociale européen qui reconnaît des droits équivalents et qui les met en œuvre dans ces pays qui en ont bien besoin. Il faut tirer vers le haut et faire en sorte que les gens vivent dans de meilleures conditions. Mais ce plan de convergence sociale n'existe pas au niveau européen, ce n'est pas un objectif des instances européennes. Toutefois, il ne faut pas rester les bras ballants, il y a des convergences sociales à établir, ça c'est un choix politique qu'il faut poser. Il faut permettre un développement dans les 10 nouveaux pays. Je vais même plus loin, je crois que l'Europe devrait s'étendre à terme sur le Nord de

l'Afrique et le pourtour méditerranéen mais c'est encore un autre débat.

CV : Dans l'ouvrage, vous parlez de travail transversal, de partenariats, d'approche communautaire selon laquelle la personne bénéficiaire aidée est acteur social et partenaire. C'est assez nouveau pour un CPAS.

YM : D'abord, au travers des outils existants, dans tous les quartiers, il y a des coordinations sociales où sont présents des partenaires associatifs et publics. C'est le premier lieu dans lequel j'ai demandé que le CPAS s'investisse, ce qu'on a fait. Maintenant, chaque antenne du CPAS est présente dans les coordinations sociales.

CV : Comment ces personnes peuvent se grouper en tant qu'acteurs sociaux dans

une démarche communautaire, quand elles sont à ce point "désaffiliées" ?

YM : Oui, et là, j'ai une difficulté parce que je pense que nous, CPAS, ne pouvons pas l'organiser. En effet, nous représentons l'autorité. Je suis convaincu que c'est nécessaire. Il faut organiser le "contre-pouvoir", avec des lieux d'expression, de défense des intérêts des gens : les syndicats, les partis politiques, des associations de défense des droits des minimexés, les parlementaires...

Pour suivre la pensée de Marx : "l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes", l'émancipation des pauvres doit aussi venir, pour une part, des pauvres eux-mêmes en s'organisant... et cela, c'est un combat politique. ■